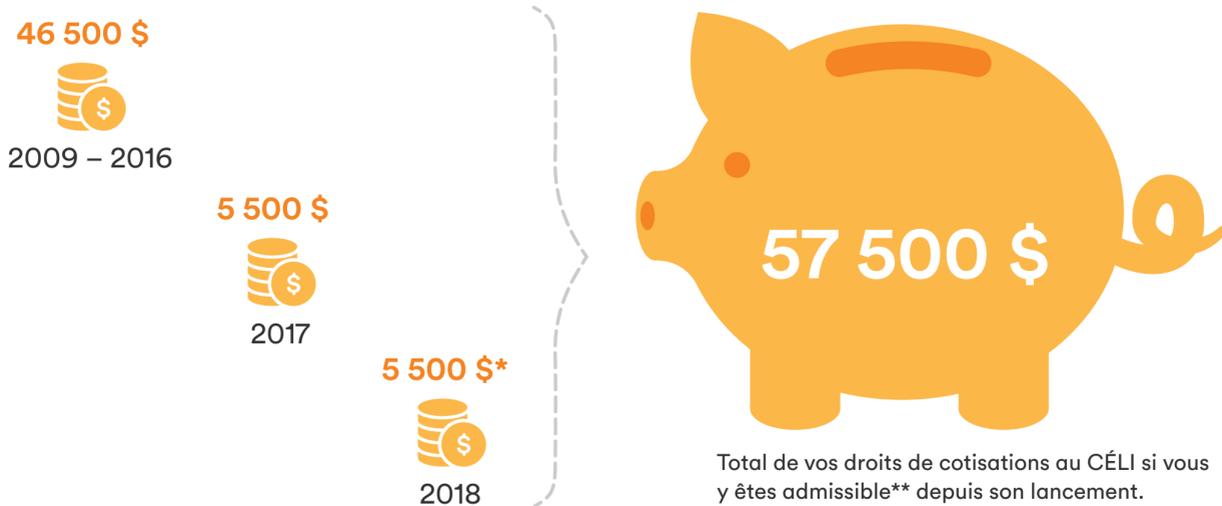


# 4 choses que vous devriez savoir sur les CÉLI

## 1. Vos cotisations comptent



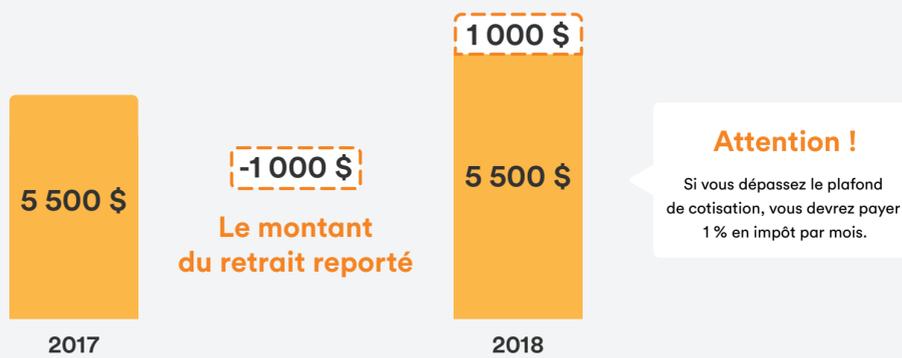
## L'espace de cotisation inutilisé est reporté à l'année suivante

Par exemple, en 2017, le plafond de cotisation était de 5 500 \$. Si seulement 4 500 \$ ont été cotisés, des droits de cotisation de 1 000 \$ sont reportés en 2018.



## Si vous faites un retrait, ce montant sera ajouté à vos droits de cotisation l'année suivante.

Si vous avez cotisé 5 500 \$ au début de 2017 et que vous retirez 1 000 \$ plus tard la même année, ces droits de cotisations de 1000 \$ sont reportés en 2018.



## 2. Épargnez pour ce que vous voulez



## 3. Vous avez le choix

Voici toutes les façons d'épargner et d'investir votre argent.

<p><b>Comptes d'épargne libre d'impôt</b></p> <p>À court terme, épargne de base</p>	<p><b>CPG libre d'impôt</b></p> <p>De 90 jours à 5 ans, rendement garanti</p>	<p><b>Fonds d'investissement libres d'impôt et FNB</b></p> <p>À long terme, axés sur le revenu ou la croissance, nombreux choix de fonds</p>	<p><b>Actions et obligations libres d'impôt</b></p> <p>Titres individuels, axés sur le revenu ou la croissance, options sans fin</p>
---	---	--	--

## 4. Le meilleur dans tout ça :

C'est vraiment libre d'impôt !

L'argent entre libre d'impôt et sort libre d'impôt.



\* Le plafond annuel est basé sur les règlements en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pourrait être modifié dans le futur.

\*\* Doit avoir au moins 18 ans chaque année de cotisation, détenir un numéro d'assurance sociale et être un résident canadien.